



## RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

**Jeudi 8 février 2024 à 20 H**

Affiché le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Maire,  
Jean-Pierre BLANC



#### ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023*
2. *Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG 44 relative à la mission d'accompagnement méthodologique à la réalisation d'un document unique*
3. *Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade*
4. *Fixation de la participation versée à l'OGEC*
5. *Fixation de la participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence*
6. *Vente du terrain communal de l'Elodière*
7. *Dénomination d'une nouvelle voie privée*
8. *Avenant n°1 à la convention de collecte de dons entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Prinquiau*
9. *Questions diverses*